Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Communiqué de presse, 6/12/2022

Extension des consignes de tri

A partir du 1er janvier 2023, les consignes de tri des déchets évoluent pour les habitant.es de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte & Sud.

Simplifier le geste de tri et augmenter le recyclage !

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac jaune avec les emballages. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car ils n'étaient pas recyclés jusqu'alors.

Dans un souci permanent de réduction des déchets, l'Agglomération Beaune Côte & Sud et CITEO (éco-organisme en charge de la gestion des emballages) mettent en œuvre de nouvelles consignes afin que TOUS LES EMBALLAGES puissent être recyclés et ainsi simplifier le geste de tri.

En pratique, c'est plus simple, c'est un emballage, il se recycle !

- C'est un emballage plastique ou métal : Déposez-le dans le bac jaune !
- C'est un emballage papier ou petit cartonnette : Déposez-le dans le Point d'Apport Volontaire bleu !
- C'est un emballage en verre : Déposez-le dans le Point d'Apport Volontaire vert !
- Inutile de les laver, il suffit de bien le vider.

Ces nouvelles règles ont plusieurs objectifs : augmenter la part du recyclage, diminuer les ordures ménagères, simplifier le tri pour les habitant·es et maitriser les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

Beaune Côte Sud
communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Tenant compte de l'extension des Consignes de Tri, l'Agglomération Beaune Côte & Sud met en place de nouvelles signalétiques sur les conteneurs du territoire afin d'améliorer la communication auprès des usagers.

Chaque foyer du territoire recevra courant décembre un courrier explicatif, accompagné du nouveau Mémo tri et d'un autocollant à apposer par leurs soins sur le bac jaune.

Ce nouveau Mémo du tri permettra d'éviter les doutes et les mauvais gestes de tri.

Cette évolution des consignes de tri et les efforts demandés sur le tri des cartonnettes permettront de maintenir le système actuel de collecte et de maîtriser le budget du service, dans un contexte de forte augmentation des coûts de traitement des ordures ménagères, et de la taxe (TGAP – Taxe Générale sur les Activités polluantes) au niveau national.

VISUEL DU MEMO TRI

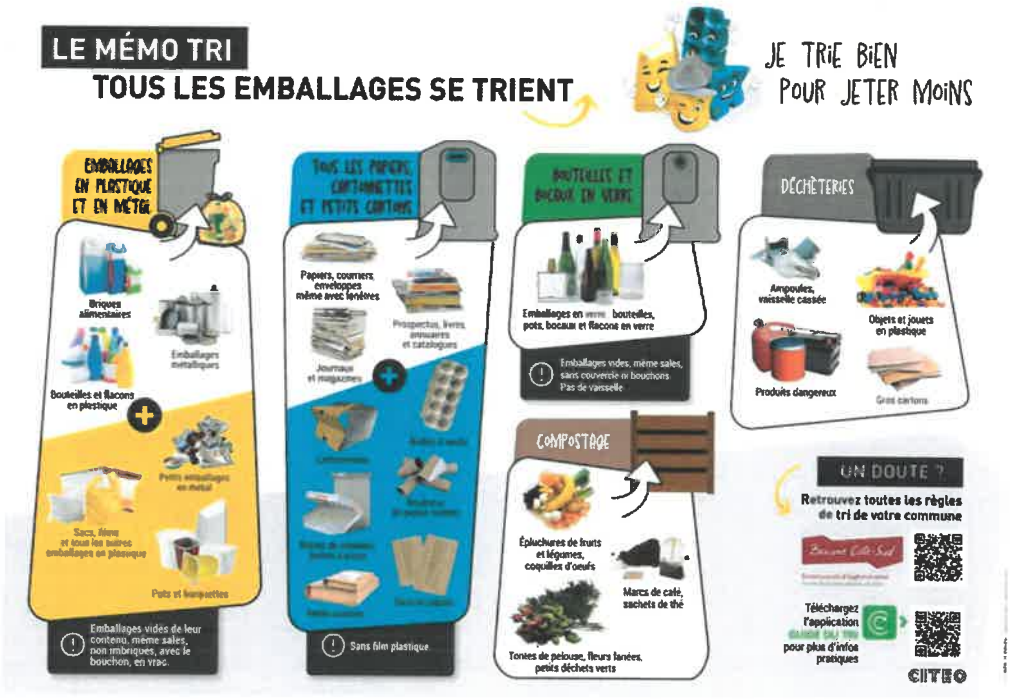

Contact Presse

Marion SAVOY : communication@beaunecoteetsud.com

Contact Service Gestion et Prévention des Déchets

Aurélie SAULCY : aurelie.saulcy@beaunecoteetsud.com